

EVALUATION EXTERNE FINALE

TERMES DE REFERENCE

*Réponse locale en transferts monétaires à la crise régionale sahélienne
affectant le Burkina Faso, le Mali et le Niger*

**Croix-Rouge de Belgique
Département International
Octobre 2021**

Personne de contact :

Solène Blanchère

Email : solene.blanchere@croix-rouge.be et evaluation.sai@croix-rouge.be

Des questions sur le cahier des charges peuvent être posées uniquement par email.

I. Résumé

But : Le présent appel d'offre concerne l'évaluation externe finale du programme "Réponse locale en transferts monétaires à la crise régionale sahélienne affectant le Burkina Faso, le Mali et le Niger". Il s'agit d'une **évaluation récapitulative** (de redevabilité) qui vise d'une part à évaluer la qualité de l'intervention au terme de sa mise en œuvre sur base des critères suivants : Pertinence, Efficacité, Efficience, Cohérence, Impact et Durabilité et d'autre part fournir des recommandations aux différents partenaires.

Public(s) cible(s) : La Croix-Rouge de Belgique, la Croix-Rouge Burkinabè, la Croix-Rouge Malienne, la Croix-Rouge Nigérienne, la DGD et la DG ECHO

Mandataire(s) : La Croix-Rouge de Belgique

Acteur de référence dans le domaine de l'action humanitaire, la Croix-Rouge de Belgique (CRB) mène un combat de tous les instants pour soulager la souffrance des hommes et prévenir les crises humanitaires.

Plus précisément, les domaines d'activité prioritaires sont :

- **la sensibilisation humanitaire** : promouvoir le respect des règles et principes humanitaires, promouvoir la non-discrimination et la tolérance ;
- **les actions de solidarité** : soutenir les personnes les plus isolées, soutenir les personnes en situation de précarité, fournir une assistance humanitaire aux migrants quel que soit leur statut, agir en faveur de l'enfance vulnérable ;
- **les interventions en cas de catastrophes** : renforcer nos capacités d'intervention, renforcer les capacités de la population à réagir de manière adéquate en cas de catastrophe, renforcer les capacités d'autres Sociétés Croix-Rouge à se préparer aux catastrophes et à les gérer ;
- **la protection de la santé** : fournir des produits sanguins de qualité en quantité suffisante, renforcer les capacités de la population à prodiguer les premiers secours, améliorer nos offres des services médico-sanitaires, soutenir les programmes de santé d'autres Sociétés Croix-Rouge.

Philosophie :

Les actions de la Croix-Rouge sont en toutes circonstances guidées par les sept Principes fondamentaux : **humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité**. A la Croix-Rouge, tous les membres actifs, qu'ils soient volontaires ou permanents, sont également motivés par différentes valeurs qui viennent étayer ces Principes fondamentaux :

Engagement : Dans mon action au quotidien, à mon niveau et dans ma fonction, je m'investis pour contribuer à la mission de la Croix-Rouge. J'agis en toutes circonstances selon les Principes et les Valeurs de la Croix-Rouge. Nous sommes attentifs au sens de nos actions et à leur impact.

Bienveillance : Dans mon action au quotidien, je veille à considérer chaque personne avec respect, dignité et tolérance. Ensemble, nous sommes à l'écoute de tous et mettons tout en œuvre pour proposer un accueil de qualité.

Diversité : Dans mon action au quotidien, j'accueille et valorise les différences comme une richesse sur laquelle fonder mes actions. Notre Mouvement est le reflet de la société. Il réunit des membres d'âge, de culture, de sexe, d'origine, de compétences et de nationalités différents.

Ensemble nous construisons une organisation ouverte sur le monde et rassemblons les énergies pour remplir notre mission auprès des plus vulnérables.

Coopération : Dans mon action au quotidien, je reste ouvert à toute collaboration aussi bien interne qu'externe. Nous encourageons les synergies, car c'est ensemble qu'on agit pour un monde plus humain.

Le Département International de la Croix-Rouge est constitué en asbl. Composé d'une trentaine de personnes, il coordonne les opérations d'urgence et de développement à l'étranger.

Points focaux :

Personne de contact en Belgique :

Solène Blanchère, Responsable Unité Urgences Internationales, CRB

Email : solene.blanchere@croix-rouge.be

Personne de contact au Burkina Faso

Bruno Malbrouck : Représentant de la CRB au Burkina Faso

Email: bruno.malbrouck@croix-rouge.be

Personne de contact au Mali :

Willem Vervaeke Représentant de la CRB au Mali

Email: willem.vervaeke@croix-rouge.be

Personnes contact au Niger :

Boubacar Badji : Délégué technique de la CRB au Niger

Email : boubacar.badji@croix-rouge.be

Calendrier indicatif :

- Echéance pour réception des offres: 7/11/2021
- Ouverture des offres: 8/11/2021
- Sélection de l'offre: 12/11/2021
- Signature du contrat: 22/11/2021
- Réunion de cadrage (virtuelle): 29/11/2021
- Lectures de documents et remise de la note méthodologique: décembre 2021
- Missions terrain: janvier/février 2022
- Remise des rapports (pays et transversal) provisoires et restitution: au plus tard le 31/03/2022
- Remise du rapport final définitif et des annexes: au plus tard le 30/04/2022

Lieux :

- Burkina Faso : Ouagadougou, régions du Sahel et du Centre Nord
- Mali: Bamako, Mopti
- Niger: Niamey, région de Maradi (ville de Maradi et département Guidan-Roundji) et région de Dosso (département de Gaya)

Budget indicatif maximum : 45.000€

II. Description du programme et contexte de l'évaluation

Contextes d'intervention du programme

Le programme « Réponse locale en transferts monétaires à la crise régionale sahélienne affectant le Burkina Faso, le Mali et le Niger » propose une **réponse humanitaire aux personnes les plus vulnérables parmi les populations déplacées et les populations d'accueil** des zones frontalières ciblées par le programme: Régions du Sahel (Dori et Djibo) et du Centre Nord (villages d'accueil des personnes déplacées internes) au Burkina Faso ; Région de Mopti (Cercles de Bandiagara, Bankass, Djenné et Koro) au Mali ; Région de Maradi au Niger.

En raison des contextes similaires dans les trois pays frontaliers, la CRB a fait le choix de présenter un programme de réponse multi-pays. Afin de garantir la flexibilité nécessaire et la capacité d'adaptation aux besoins fluctuants des population, la réponse proposée à travers le programme a été réalisée **via la modalité Transferts Monétaires**.

Ainsi, cette action s'est inscrite dans la continuité du programme DGD Humanitaire mis en œuvre entre 2017 et 2020 au Mali et au Niger: "*Renforcement des capacités des Croix-Rouge malienne et nigérienne à la préparation aux catastrophes et leur capacité à y répondre par des mécanismes innovants*" qui a permis de renforcer activement les capacités des deux Sociétés Nationales Croix-Rouge en Transferts Monétaires, avec l'appui technique de l'expert Cash Sahel de la Croix-Rouge Britannique.

Au Burkina Faso, le Programme est venu compléter et renforcer l'intervention de réponse multisectorielle à la crise, financée par la DG ECHO en 2019 (« *Projet d'assistance multisectorielle d'urgence en faveur des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits dans les régions du Sahel, du Nord et du Centre Nord au Burkina-Faso* »), 2020 (*Projet d'assistance multisectorielle d'urgence en faveur des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits dans les régions du Sahel et du Centre Nord au Burkina-Faso*) et 2021 (*Projet de préparation et d'assistance multisectorielle d'urgence en faveur des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits dans les régions du Sahel et du Centre Nord au Burkina-Faso dans un contexte de COVID-19, et dans une perspective environnementale, culturelle et de genre*).

Dans les trois pays, une attention particulière a été portée à **coupler l'aide humanitaire d'urgence** (distribution de cash en périodes critiques) **à une aide plus axée sur la relance économique et la résilience**. Afin de n'emprisonner ni les bénéficiaires ni les Croix-Rouge dans une assistance monétaire qui ne saurait se pérenniser, le programme propose, dans le cadre de la seconde phase de distribution (période de soudure année 2), de conditionner une partie de l'assistance monétaire distribuée à l'achat du matériel nécessaire au démarrage d'une activité génératrice de revenu, en vue **d'autonomiser les ménages bénéficiaires**.

L'assistance en transferts monétaires a, dans tous les pays, été accompagnée de **sensibilisations et d'actions communautaires délivrées par les volontaires communautaires** de la Croix-Rouge (sensibilisation sur l'hygiène, les pratiques essentielles, la prévention des conflits et la coexistence pacifique, les principes humanitaires, etc.).

En plus d'apporter une réponse à la crise humanitaire dramatique du Sahel, ce programme a pour ambition de contribuer à l'objectif de **localisation de l'aide** à travers d'une part le renforcement de capacités de ses partenaires, d'autre part la promotion et le perfectionnement du mécanisme DREF¹ dans la sous-région.

Dans un contexte qui se dégrade de jour en jour, où l'accès des organisations humanitaires internationales est de plus en plus compromis par la situation sécuritaire, la Croix-Rouge a fait le choix de **renforcer les capacités de ses partenaires locaux en termes de gestion des catastrophes** (préparation, réduction, réponse précoce), ceci en toute cohérence avec la Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai 2015–2030 et avec ce qu'ECHO rappelle dans le cadre du HIP 2019: "l'Afrique de l'Ouest [est classée] parmi les régions du monde avec les plus hauts risques. [...] ces zones à haut risque ont un niveau très élevé d'exposition au danger dû aux menaces de catastrophes naturelles comme les

¹ Disaster Relief Emergency Fund

inondations, la sécheresse ou la montée du niveau de la mer, les épidémies, couplés avec de hauts niveaux de vulnérabilité et un manque de capacité à faire face. Afin de sauver les vies et les moyens d'existence des populations vulnérables exposées à ces aléas [...] **il est nécessaire de mettre en place des mesures de préparation, des mécanismes de réponse rapide et des systèmes d'alertes précoces adaptés et viables.**” C'est dans cet esprit que les Croix-Rouge des trois pays ont été soutenues par une action de renforcement de capacités, ciblée en fonction des besoins de chaque société nationale.

Stratégie d'intervention

Titre de l'action: Réponse locale en transferts monétaires à la crise régionale sahélienne affectant le Burkina Faso, le Mali et le Niger

Objectif principal: Contribuer à la couverture des besoins prioritaires des ménages les plus vulnérables affectés par la crise régionale sahélienne au Burkina Faso, Mali et Niger

Objectif spécifique: Les CR burkinabè, malienne et nigérienne répondent efficacement aux besoins de base des ménages les plus vulnérables parmi les personnes déplacées et les familles d'accueil dans les zones ciblées par le programme.

Résultat 1: Au Burkina Faso, les ménages déplacés internes et leurs hôtes les plus vulnérables bénéficient d'une assistance multisectorielle pour la satisfaction de leurs besoins vitaux et la relance de leurs moyens d'existence.

Résultat 2: Au Burkina Faso, la CRBF et les autres acteurs locaux (comités locaux de la CRBF, COPROSUR, communautés) ont des capacités de préparation et de réponse aux crises renforcées.

Résultat 3: Au Mali, les ménages ciblés les plus vulnérables des cercles de Bandiagara, Bankass, Djenne et Koro bénéficient d'une assistance par transferts monétaires leur permettant de répondre efficacement à leurs besoins prioritaires immédiats et d'entamer un relèvement précoce.

Résultat 4: Au Mali, les communautés locales, mieux informées et sensibilisées, ont renforcé leur cohésion sociale et sont en mesure de prévenir plus efficacement certaines maladies liées à la mauvaise hygiène et la malnutrition.

Résultat 5: Au Niger, les capacités opérationnelles de réponse aux crises et catastrophes au niveau national et régional de la CRN sont renforcées pour mieux servir les communautés affectées par les catastrophes récurrentes.

Résultat 6: Au Niger, les ménages les plus vulnérables parmi les déplacés et les communautés hôtes affectés par les conflits dans le département de Tillia, Région de Tahoua, bénéficient d'une assistance en transferts monétaires leur permettant de couvrir leurs besoins alimentaires de base et de protéger leurs moyens d'existence.

III. But général et objectifs de l'évaluation

L'objectif général de cette évaluation vise d'une part à assurer les obligations de redevabilité de la CRB auprès du bailleur de fonds, et d'autre part à dégager des recommandations concrètes et spécifiques à l'attention de chacune des Sociétés Nationales Hôtes ainsi que des recommandations à la CRB afin d'améliorer son accompagnement dans le cadre de programmes similaires.

Les informations et analyses développées dans l'évaluation seront donc utilisées par les cadres des SNH et les équipes de la CRB pour améliorer la stratégie et la qualité de mise en œuvre des prochains programmes humanitaires financés par la DGD et par ECHO.

IV. Questions que se pose le commanditaire

Remarque : Il est attendu du soumissionnaire qu'il ajuste et reformule les questions évaluatives à la suite de la réunion de cadrage.

Questions traitées dans les rapports pays

- **Pertinence**

Il s'agira d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions, tiennent compte des conditions – économiques, environnementales, d'équité, sociales, liées à l'économie politique et aux capacités – dans lesquelles l'intervention est menée et demeurent pertinents même si le contexte évolue. L'évaluation de la pertinence consiste à examiner les différences et les arbitrages entre des priorités ou des besoins différents. Elle exige également d'analyser toute évolution du contexte pour pouvoir déterminer dans quelle mesure l'intervention peut être (ou a été) adaptée afin de conserver sa pertinence

Sous-questions :

- ✓ Dans quelle mesure les bénéficiaires ont-ils participé à la conception du programme ?
- ✓ Dans quelle mesure la capacité des communautés à soutenir les activités a-t-elle été prise en compte dans la conception du projet ?
- ✓ Dans quelle mesure les activités du projet étaient-elles culturellement et socialement appropriées ?

- **Efficacité**

Il s'agira ici d'évaluer l'atteinte de l'objectif spécifique (outcome) à travers la réalisation et la qualité des résultats atteints (outputs). La qualité fait référence à la réponse aux besoins des bénéficiaires, notamment leur accès et utilisation des services délivrés.

Sous-questions :

- ✓ Dans quelle mesure la crise sanitaire COVID-19 a influencé l'efficacité ?
- ✓ Dans quelle mesure la répartition des rôles et des responsabilités entre les principaux intervenants de la mise en œuvre était-elle appropriée pour l'atteinte des résultats attendus, y compris en terme de coordination et suivi général du programme ?
- ✓ Comment le projet a-t-il contribué à l'amélioration des compétences et des connaissances des SNH partenaires ?
- ✓ Dans quelle mesure la digitalisation des transferts monétaires à travers la plateforme RedRose augmente l'efficacité de l'assistance (plus-value du logiciel en matière d'efficacité)

- **Efficiace**

Il s'agira d'évaluer la mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique (conversion des intrants en extrants de la façon la plus avantageuse possible, par rapport aux options envisageables dans le contexte) et dans les temps.

Sous-questions :

- ✓ Dans quelle mesure les mécanismes de gestion et de coordination du projet ont-ils rationalisé l'utilisation des ressources pour l'atteinte des objectifs ?

- **Cohérence/complémentarité**

Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution. Le critère cherche à examiner comment d'autres interventions (en particulier des politiques) appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement. Sont englobés la cohérence interne et la cohérence externe : la cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère. La cohérence externe concerne la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

Sous-questions :

- ✓ Dans quelle mesure le programme est-il cohérent avec les réponses locales et nationales menées dans les différents pays par les communautés concernées, les autorités locales, la société civiles et la communauté humanitaire internationale ?
- ✓ Dans quelle mesure le programme a-t-il établi des synergies avec les autres actions/programme mené par les membres du Mouvement CRCR actifs dans les pays ?
- ✓ Quelle est la plus-value de la synergie avec la CRUK pour le renforcement de capacité des partenaires en transferts monétaires ?
- ✓ Dans quelle mesure le programme s'inscrit dans les forums de coordination/concertation sectoriels présent dans les pays (ex : clusters) ?

- **Impact**

Il s'agira d'apprécier la mesure dans laquelle l'intervention a produit ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non. Le critère porte sur l'importance ultime et les effets potentiellement transformateurs de l'intervention. Il vise à déterminer quels sont ses effets sociaux, environnementaux et économique à plus long terme ou a plus vaste échelle que ceux déjà évalués au titre du critère d'efficacité. Au-delà des résultats immédiats, le critère d'impact vise à évaluer les conséquences indirectes, secondaires et potentielles de l'intervention, à travers l'examen des évolutions globales et durables des systèmes ou des normes, ainsi que des effets potentiels sur le bien-être des populations, les droits humains, l'égalité des sexes et l'environnement.

Sous-questions :

- ✓ Quels étaient les effets que le projet a produits, prévu ou imprévu, positif ou négatif sur le plan socio-économique et environnemental ? Comment ses effets diffèrent en fonction du genre, âge et situation d'handicap ?
- ✓ Y a-t-il des changements durables qui pourraient être identifiés dans la vie et le bien-être des communautés bénéficiaires et du gouvernement visés par le Projet ?
- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié et développé les capacités, structures et mécanismes locaux existants de la société civile et de l'état ?

- **Durabilité**

Il s'agit d'évaluer sur ce critère le potentiel de survie de l'intervention sur base de 3 aspects : la durabilité financière, la durabilité sociale et le transfert de connaissance/renforcement de capacité.

Sous-questions

- ✓ Quels nouveaux mécanismes ou capacités ont été mis en place ou restaurés au niveau des communautés ?
- ✓ Dans quelle mesure ces capacités et compétences sont-elles activement utilisées et quelles sont les indications de durabilité ?

- ✓ L'appui en AGR des personnes déplacés internes de >3mois est-il une stratégie de sortie de l'assistance efficace ?
- **Questions spécifiques Burkina Faso :**
 - ✓ Les modalités du système de remontée d'informations et de plaintes mis en place par la CRBF dans le cadre de ce programme sont-elles pertinentes dans le contexte d'intervention ? ?
 - ✓ Quelles sont les pistes possibles pour améliorer l'efficacité du mécanisme de réponse rapide mis en place par la CRBF ?
 - ✓ Dans quelle mesure les différentes modalités mise en œuvre par la CRBF et ses partenaires (notamment la CRLux) pour l'assistance aux personnes déplacées internes se complètent-elles?
- **Questions spécifiques Mali :**
 - ✓ Vu qu'un aspect du projet a été de renforcer les TMs au sein de la CRM. Quel est la capacité aujourd'hui de la CRM par rapport aux réponses utilisant les TMS ? Rapidité de réponse, possibilité d'utiliser les TMs dans différents secteurs, implications des différents départements de la CRM (transversalité des TMs) ?
 - ✓ Est-ce que la rapidité de déploiement des TMs par la CRM a été amélioré à travers le projet ?
 - ✓ Quel a été la durée effective entre une demande de déclenchement d'un TM et l'arrivée des fonds au niveau des bénéficiaires ?
 - ✓ Dans quelle mesure les différentes modalités mise en œuvre pour l'assistance aux personnes déplacées internes se complètent-elles ? Quel a été la complémentarité entre les TMs 'urgences' et les TMs 'relèvements' ? Est-ce que cette distinction a été apprécié par les différents parties (bénéficiaires, équipe de mise en œuvre, CRM Bamako, CRM Mopti).
 - ✓ Dans quelle mesure les différentes modalités mise en œuvre pour l'assistance aux personnes déplacées internes se complètent-elles ? Quel a été la complémentarité entre les TMs 'urgences' et les TMs 'relèvements' ? Est-ce que cette distinction a été apprécié par les différents parties
- **Questions spécifiques Niger :**
 - ✓ Dans quelle mesure les activités mises en œuvre dans le cadre du projet étaient adaptées pour consolider les acquis du projet FbF dans la région de Dosso ?
 - ✓ Dans quelle mesure est-ce que les interventions dans la zone d'intervention de Maradi ont été complémentaire avec d'autres interventions humanitaires locales dans la même zone (et plus spécifiquement avec CR Lux) ?
 - ✓ Dans quelle mesure les différentes modalités mise en œuvre pour l'assistance aux personnes déplacées internes, réfugiés et communautés hôtes se complètent-elles ? Quel a été la complémentarité entre les TMs 'urgences' et les TMs 'relèvements' ?
 - ✓ Comment le projet a-t-il renforcé les capacités de la CRN (Siege jusqu'au village) dans le domaine de la préparation et de la réponse aux urgences (institutionnalisation de la GRC? Ressources? Organisation et procédures?...)
 - ✓ Dans quelle mesure la CRN (Siege jusqu'au Village, notamment pour les régions de Maradi et Dosso) s'est appropriée et compte pérenniser les acquis et investissements du programme?

Questions traitées dans le rapport transversal

- ✓ Quelle est la plus-value pour les SNH et les équipes de la CRB de l'appui de l'Unité d'Urgence et des activités régionales (CTP, PECT, RedRose, échanges d'expérience,) ?
- ✓ Le set-up de coordination globale du programme était-il approprié et efficace ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné, quels sont les points d'amélioration possible ?

- ✓ Dans quelle mesure le projet a intégré l'approche engagement communautaire et redevabilité ?
- ✓ Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à réduire les risques de protection au sein de la communauté, en tenant compte des divers facteurs de diversité ?
- ✓ Dans quelle mesure le projet a tenu compte du principe de ne pas nuire et des principes de protection ?
- ✓ Dans quelle mesure des facteurs de diversité (tels que le genre, la situation de handicap, l'âge, et plus si pertinent) sont pris en compte par les méthodologies et approches utilisées par le programme ?
- ✓ Comment les différentes inégalités dans l'accès aux ressources ont-elles évolué au cours du programme ? Dans quelle mesure le programme a contribué à ces changements ?
- ✓ Dans quelle mesure le programme a eu des effets positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, pour les personnes vivant avec un handicap ?

- ✓ Dans quelle mesure les activités qui n'étaient pas directement liées à l'environnement ont pris en compte le respect de celui-ci ?
- ✓ Dans quelle mesure la Croix-Rouge prend-t-elle en compte les changements climatiques ?
- ✓ Dans quelle mesure la Croix-Rouge est-elle sensibilisée à la prise en compte de l'environnement dans toutes les activités qu'elle met en place ?
- ✓ Dans quelle mesure les achats ont-ils été fait avec un critère de durabilité environnementale ?

V. Plan de mise en œuvre et éléments méthodologiques

Phase de Cadrage

La phase de cadrage démarrera avec la réalisation d'une réunion (virtuelle) avec le comité d'évaluation afin, le cas échéant, de repréciser les attentes et faire un feedback sur l'offre présentée.

La phase de cadrage vise à permettre aux évaluateurs d'approfondir leur connaissance des enjeux de l'évaluation, d'ajuster le choix, la formulation et la structuration des questions évaluatives (critères de jugement, indicateurs), et de préciser les modalités de collecte et d'analyse des données qui seront proposées pour y répondre. Elle donnera lieu à la présentation d'une note méthodologique de la part du soumissionnaire.

Cette réunion sera suivie par une phase d'étude documentaire qui examinera :

- La proposition de projet
- Les rapports et enquêtes des partenaires
- Le rapport intermédiaire transmis au bailleur de fonds
- Tout autre documentation utile

Output de cette phase :

- Une note méthodologique comprenant notamment :
 - les questions d'évaluation, reformulées et complétées à partir des questions de la section 4 ;
 - les critères de jugement pour chaque question d'évaluation ;
 - les indicateurs par critère de jugement ;
 - les méthodes et outils de collecte de l'information pour la phase de terrain avec une attention particulière à la collecte d'informations auprès des bénéficiaires et des communautés;
 - un chronogramme indicatif de réalisation des missions sur terrain.

Phase d'évaluation

Durant cette phase, les consultants se rendront sur le terrain auprès des 3 partenaires (CRBF, CRM et CRN), d'autres parties prenantes (membres du Mouvement CR notamment, mais également autorités locales et partenaires externes au Mouvement) et des bénéficiaires.

La méthodologie proposée devra assurer la collecte d'une information nécessaire et suffisante, vérifiée tant auprès des différentes instances des partenaires que des autres parties prenantes et bénéficiaires. Dans cette optique, les évaluateurs devront maîtriser les techniques particulières d'enquête et d'interview au sein des groupes ciblés selon la méthodologie adoptée, et en particulier des techniques pour prendre en compte l'avis des femmes et des enfants (si pertinent).

Les membres des comités d'évaluation basés au Burkina Faso, au Mali et au Niger accompagneront les évaluateurs dans la préparation et dans le bon déroulement de l'évaluation dans chacun des pays. Ils organiseront également les briefings de pré-mission à l'équipe d'évaluation afin de garantir la compréhension commune des attentes et organiser les aspects logistiques.

A la fin de chaque mission, une réunion/atelier de restitution sera organisée avec les membres des comités d'évaluation basés au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Cette réunion sera ouverte à d'autres représentants des sociétés nationales et aux autres membres du Mouvement Croix-Rouge actifs dans chacun des pays. Il s'agira de présenter et valider les enseignements et recommandations provisoires. Une grille d'évaluation et d'outils sera proposée par l'équipe d'évaluateur et validée par l'équipe CRB.

Outputs de cette phase :

- Un powerpoint de restitution de analyses et recommandations pour chacun des partenaires locaux (CRBF/CRM/CRN)
- Un compte-rendu des discussions et du positionnement initial du partenaire sur les recommandations émises.

Phase de rapportage et de consolidation

Après chaque mission sur le terrain et endéans les 20 jours calendrier de la fin de la mission, un rapport préliminaire pays écrit sera envoyé à la CRB. Le comité d'évaluation du pays concerné examinera le rapport et enverra aux évaluateurs des commentaires consolidés endéans les 20 jours calendrier. Les évaluateurs auront 10 jours pour intégrer les commentaires et envoyer un rapport final sur le pays concerné.

Une fois que toutes les missions sur le terrain seront réalisées, les évaluateurs produiront également un rapport global et transversal. Ce rapport contiendra les principales analyses transversales, ainsi que les conclusions et recommandations concernant l'ensemble du programme.

Tous les rapports (par pays et transversal) devront se présenter comme suit :

1. Introduction
2. Table des matières
3. Synthèse
4. Méthodologie
5. Analyses et facteurs explicatifs
6. Conclusions et enseignements
7. Recommandations, structurées en fonction de leurs destinataires
8. Illustration des bonnes pratiques identifiées
9. Les annexes (à attacher à la version finale du rapport) contiendront notamment
 - les termes de référence
 - la note méthodologique
 - la liste des documents consultés
 - les outils de collecte de données (qualitative et quantitative)

La synthèse devra reprendre, en 6 pages max., les éléments essentiels du rapport d'évaluation et les principales améliorations proposées.

Les analyses seront basées sur des sources fiables, vérifiables et triangulées.

Les conclusions devront indiquer sur quelles analyses elles sont fondées. Toute recommandation devra correspondre à une conclusion. Le rapport final sera évalué sur la base de son contenu, de sa force probante, de sa cohérence et de sa lisibilité.

Le rapport global transversal ne reprendra pas le détail de la note méthodologique (pas de copier-coller). Tout matériel important sera joint en annexe.

Comme pour les rapports par pays, un draft de rapport final sera envoyé à la CRB qui s'occupera de compiler ses commentaires et de les transmettre aux évaluateurs. Le pré-rapport final sera discuté avec les évaluateurs lors d'une réunion ad hoc (virtuelle) avec le comité.

Outputs de cette phase :

- Un pre-rapport et un rapport final écrit sur chaque pays (max. 30 pages annexes exclues)
- Un pré-rapport et un rapport final transversal (15 pages max annexes exclues)
- Un powerpoint de présentation des principales analyses et recommandations
- Un tableau des principaux commentaires faits aux rapports provisoires et de leur suivi en vue de la rédaction du rapport final

Publication du rapport d'évaluation

Le rapport final sera publié sur le site web de la CRB. A cette fin, les évaluateurs devront veiller à ce que les rapports et leurs annexes respectent les règles de la RGPD.

VI. Sécurité, budget, pilotage

Sécurité

Le soumissionnaire est responsable de la gestion de la sécurité des consultants qui seront envoyés sur le terrain pour effectuer cette évaluation. Au début de l'évaluation, le comité d'évaluation et/ou le Représentant pays de la CRB et/ou le chargé sécurité des CRBF/CRN/CRM réalisera avec les consultants un briefing sécuritaire qui visera à donner des conseils utiles pour la sécurité dans le pays. La CRB et les CRBF/CRN/CRM pourront aider le soumissionnaire dans la gestion d'éventuels accidents/incidents de sécurité qui pourraient intervenir. Néanmoins, la CRB et les CRBF/CRN/CRM ne seront pas tenues responsables de ces éventuels incidents/accidents, ni de leur gestion.

Budget

Le montant du budget disponible pour cette évaluation est de 45.000€ TTC (la CRB n'est pas exonérée de TVA et elle ne peut pas la récupérer). Toute offre supérieure à ce montant sera automatiquement rejetée.

Le budget comprend les honoraires de toute l'équipe d'évaluation, les assurances, les perdiems, le logement, les frais de transports nationaux et internationaux, les frais de communication, administration, secrétariat.

La CRB n'acceptera pas d'offres dont le montant journalier des honoraires est supérieur à 600 € TTC. Tous les coûts encourus par le prestataire relatifs à l'établissement de son offre seront supportés par le prestataire. Le présent marché est un marché à prix global, ce qui signifie que le prix global est forfaitaire, aucune révision de prix ne sera possible.

Pilotage

Un Comité d'évaluation « central » assurera un suivi des travaux selon le calendrier indicatif proposé et exprimera un avis sur la qualité des travaux. Deux personnes de contact seront désignées pour être les interlocuteurs des évaluateurs.

Le Comité d'évaluation exprimera un avis sur le contenu des analyses, sur les conclusions et les recommandations du rapport transversal.

Pour chaque pays impliqué dans cette évaluation, un comité d'évaluation sera organisé. Il sera en charge de faciliter l'organisation de l'évaluation sur le terrain, d'organiser les restitutions, et exprimera un avis sur le contenu des analyses, sur les conclusions et les recommandations du rapport « pays ». L'équipe d'évaluation prendra en compte les remarques et les commentaires faits par les Comités d'évaluation.

VII. Exigences

Qualifications de l'équipe d'évaluation

Requis :

- ✓ Expérience du chef d'équipe d'au moins dix (10) ans dans la conduite d'évaluations externes
- ✓ Expertise dans le domaine d'aide humanitaire en Afrique
- ✓ Expérience prouvée en gestion et/ou évaluation de programmes de transferts monétaires et de gestion des catastrophes ;
- ✓ Compétences linguistiques : une parfaite maîtrise du français et des langues des communautés visitées est exigée
- ✓ Les évaluateurs constitueront des équipes composées d'au moins une personne ressortissante du pays/région visité.

Souhaité :

- ✓ Un équilibre des genres dans la composition de l'équipe est fortement encouragé
- ✓ Une expérience/des connaissances du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant rouge est un atout

Dans l'offre technique, le chef de l'équipe et le rédacteur du rapport final doivent être clairement identifiés.

Normes de qualité et d'éthique

L'évaluateur/trice devra prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir que l'évaluation est conçue et menée de manière à respecter et à préserver les droits et le bien-être des personnes et des communautés auxquelles elles appartiennent ; qu'elle est techniquement exacte, fiable et légitime ; qu'elle est réalisée de façon transparente et impartiale et qu'elle contribue à promouvoir l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation. Par conséquent, il/elle devrait respecter les normes d'évaluation et les pratiques applicables énoncées dans le Cadre d'évaluation pour la Fédération internationale.

Les normes de la Fédération internationale en matière d'évaluation sont les suivantes :

1. Utilité : les évaluations doivent être utiles et utilisées.
2. Faisabilité : les évaluations doivent être réalistes, diplomatiques et gérées de façon rentable et sensée.
3. Éthique et licéité : les évaluations doivent être réalisées dans le respect de l'éthique et des lois, en veillant tout particulièrement au bien-être des personnes qui y participent ou qui en subissent les effets.
4. Impartialité et indépendance : les évaluations devraient être impartiales et donner une appréciation détaillée et objective qui tient compte du point de vue de toutes les parties prenantes.
5. Transparence : les évaluations devraient être menées de façon ouverte et transparente.

6. Précision : les évaluations devraient être techniquement exactes et fournir suffisamment d'informations sur les méthodes de collecte, d'analyse et d'interprétation des données pour en démontrer la validité ou le bien-fondé.
7. Participation : les parties prenantes devraient être consultées et véritablement associées au processus d'évaluation si cela est possible et justifié.
8. Collaboration : la collaboration entre les principaux partenaires opérationnels dans le processus d'évaluation contribue à renforcer la légitimité et l'utilité de l'évaluation.

Il est également attendu que l'évaluation soit menée dans le respect des sept Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir : 1) l'humanité, 2) l'impartialité, 3) la neutralité, 4) l'indépendance, 5) le volontariat, 6) l'unité, et 7) l'universalité. De plus amples informations sur ces Principes sont disponibles à l'adresse : www.ifrc.org/what/values/principles/index.asp

Confidentialité

Toute information concernant la Croix-Rouge et incluse dans ce document de consultation ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

VIII. Procédures de soumission des candidatures

Contenu de l'offre

Les réponses à cette consultation doivent être simples, concises et impérativement respecter le format imposé. Elles seront envoyées en 3 documents séparés en suivant le canevas ci-dessous.

- **Document 1 : Offre technique (max 20 pages)**

1. Présentation de votre société :

- 1.1 Bref historique et descriptif des activités de votre société
- 1.2 Nombre d'employés
- 1.3 Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices
- 1.4 Évaluations déjà réalisées en lien avec l'objet de la présente évaluation
- 1.5 Connaissance du Mouvement Croix-Rouge

2. Description détaillée de votre offre

- 2.1 Compréhension des attentes concernant cette évaluation
- 2.2 Description détaillée du contenu des étapes proposées (diagnostic, analyses, scénarii, plan d'action, reporting...)
- 2.3 Description des hypothèses de la méthodologie proposée pour la collecte des données (qui seront confirmées lors de la réunion de cadrage)
- 2.4 Moyens mis en œuvre
- 2.5 Points forts et valeur ajoutée de votre offre pour effectuer cette mission
- 2.6 Disponibilité à se rendre dans les pays concernés
- 2.7 Planning détaillé

3. Recommandations du Prestataire pour la bonne réalisation de la mission

4. Présentation de l'équipe qui interviendra sur la présente mission et répartition des responsabilités entre ses membres

5. Références sur le type de missions correspondant à la mission du présent appel d'offres y inclus le nom de l'organisation contractante et le nom et le numéro de téléphone d'une personne de contact de l'organisation contractante (la CRB se réserve le droit de contacter les organisations listées comme références)

- **Document 2 : CV du/des intervenant(e) (s) (2 pages maximum par intervenant)**

Le futur contrat sera conclu en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera lors de la remise de sa proposition de service une équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant la dite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, la Croix-Rouge de Belgique se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.

- **Document 3 : Proposition financière détaillée**

1.1 Engagement forfaitaire

1.2 Décomposition des coûts (taux par profil, nombre de jours proposés, transport, per diem...).

1.3 Échéancier de paiement

1.4 Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que l'entreprise candidate :

- ne se trouve pas en état de faillite ou de liquidation, de cessation de ses activités ou de concordat judiciaire ;
- est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elle est établie ;
- n'a pas été condamnée par un jugement passé en force de chose jugée pour un délit ou une faute grave qui porte atteinte à son intégrité professionnelle ;
- respecte les normes définies dans les conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

Envoi de l'offre

La réponse complète doit être envoyée par e-mail en versions standard Microsoft Office (Word / Excel) ou en pdf aux deux adresses suivantes : solene.blanchere@croix-rouge.be et evaluation.sai@croix-rouge.be avec l'intitulé du message suivant : **évaluation externe CASA2021**

La taille du message ne doit pas dépasser 5 Mo. Si cela devait être le cas, nous vous remercions de découper votre réponse en plusieurs e-mails.

Les propositions doivent être envoyées au plus tard le 7 novembre 2021 à 23:59 heures.

Sélection du candidat

Le contrat sera attribué au proposant qui présente le meilleur rapport qualité/prix, notamment en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Offre technique : 40%
- CV des évaluateurs : 40%
- Offre financière : 20%